



Commission Sports de Nature (C S N) du 9 mai 2009

Des objectifs opérationnels 2009-2010

Exposé des motifs :

Ce document vaut aussi compte rendu de la réunion de la C S N du 9 mai 2009 dont il s'inspire largement.

Il s'inspire :

- de certains principes de fonctionnement du CDOS 91,
- de certains domaines de l'action à privilégier en 2009-2010.

Il a pour objectif de répondre à une exigence interne d'information et de participation, qui est aussi celle qui préside aux rapports d'action que le CDOS 91 souhaite entretenir avec ses différents partenaires.

I) La prise d'information sur les rapports du Sport et du Développement Durable. Moments et lieux.

1-1- Le 7 mai 2009.

S'est tenu ce jour au CNOSF un séminaire sur le « Sport et le Développement Durable ». Le CDOS 91 y était représenté par son Secrétaire Général.

Au regard de la densité de l'ordre du jour et de l'intérêt à la fois commun et différent exposé par les intervenants au regard du Développement Durable, il est impossible d'en rendre compte par le détail. Il conviendra de s'en remettre à la production des « Actes » du séminaire.

Toutefois, à chaud et à titre tout à fait personnel, il est possible d'extraire, dès à présent, certains points clés interprétables en tendances lourdes et en anticipations possibles.

a) Les tendances lourdes :

L' « Agenda 21 du Sport Français en faveur du Développement Durable », adopté le 22 octobre 2003 par le Conseil d'administration du CNOSF, a fait l'objet d'une réédition en janvier 2009 et d'un « toilettage » qui regroupe, en janvier 2008, les 21 objectifs en 8 objectifs déclinés en « Charte du Sport pour le Développement Durable ».

Le document 2003 consacrait le 1/3 de ses items au développement durable.

Le document 2008 les étend aux 2/3.

*C'est dire assez que le Développement Durable est devenu un objectif majeur du CNOSF.

Le CNOSF dispose de 3 leviers :

La Charte sur laquelle le CDOS doit s'appuyer pour concevoir et mettre en œuvre

Le Label Sport et Développement Durable pour lequel il faut candidater

Les Prix « Sport et Développement Durable ».

*Ce complexe de mesures dédiées au Développement Durable est géré par le CNOSF, dans le cadre d'un groupe à pilotage national comprenant le Ministère de la Santé et des Sports, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, le C.N.O.S.F

b) Les anticipations. Les adaptations structurelles.

*Il convient dès à présent d'être attentif au niveau déconcentré (région et/ou département) qui sera retenu pour la promotion et pour la remontée des projets de labellisation et d'attribution de prix.

La décision qui a consisté à répondre à l'appel à projet d'action lancé par la DDDS du Conseil Général de l'Essonne peut s'envisager comme un ancrage du CDOS 91 sur le territoire essonnien.

*L'opération « Bilan Carbone » des activités sportives fédérales » est, actuellement, engagée par 5 fédérations (FFM, FF BB, FF Voile, FFR, UFOLEP). D'autres fédérations vont suivre et un guide méthodologique a été construit pour faciliter leur démarche. (Cf CD ROM ad hoc) Un observatoire départemental devrait logiquement être mis en place, ne serait ce que pour suivre a minima la nature et la portée des actions engagées par les Comités Départementaux essonnien pour répondre aux préconisations de leurs fédérations.

* Certaines mesures ont été avancées par des intervenants sur le propos de l'organisation des Championnats de France d'Athlétisme à Angers en 2009 ou les orientations des Conventions d'Objectifs avec les Fédérations sportives : il n'est pas à exclure qu'un « bonus financier » intervienne pour encourager les démarches entreprises en faveur du développement durable.

* 3 piliers et 4 acteurs majeurs :

Les 3 piliers des politiques publiques en matière de D D n'ont pas varié, à la lecture du regroupement en 8 items des 21 objectifs initiaux : il s'agit toujours des sphères sociales, économiques et environnementales .Mais la 3 ème est accentuée.

Les 3 acteurs principaux (l'Etat, les Collectivités Territoriales, le Mouvement sportif) ont été rejoints par un 4ème, le Monde de l'Entreprise.

Cette nouvelle tendance attachée au D D pour ce qui concerne les affaires sportives doit être également observée.

1-2 Le 26 mai 2009

C'est la nouvelle date à laquelle le Bureau du CDOS doit rencontrer la Direction des Sports du Conseil Général (report de la date du 12 05 qui avait déclenché la réunion de la C S N du 9 mai).

L'ordre du jour n'est pas encore connu mais il sera, entre autres choses, question de la CDESI.

La C S N du CDOS 91 s'est effectivement réunie le 9 05 09 et a validé le document dit « préparatoire » à la réunion dans son entier et, partant, le § 1 consacré à la CDESI qui comprendra un ajout.

« La CDESI doit inscrire comme préoccupation première l'accessibilité des sites au plus grand nombre, dans une logique générale de développement du Sport en fonction des territoires ».

II) Les domaines de l'action en 2009-2010.

Pour le moment, - cela peut évoluer, évidemment, si la CDESI 91 se met en place tout prochainement car il faudra alors tenir compte des choix fonctionnels et opérationnels décidés par le maître d'ouvrage (C G 91) – 2 actions sont identifiées.

Elles consistent en 2 projets d'action, en réponse à l'appel à projet lancé par la Délégation au Développement Durable et Solidaire du Conseil Général.

Jointes in extenso à l'invitation à la réunion du 9 mai 2009 de la CSN élargie, elles feront l'objet, pour plus de lisibilité, de deux résumés « recto » qui vous seront communiqués ultérieurement, à la fin mai au plus tard.

2-1 Les 3 èmes Assises départementales du Sport, de l'EPS et des APS en Essonne.

La réunion du Conseil d' Administration du CDOS 91 du 12 05 09 abordera le lancement de cette action. Le Développement durable y trouvera sa juste place. (A suivre)

2-2 L'action de formation des bénévoles associatifs au Développement Durable.

Cette action a été proposée à la Délégation Départementale au Développement Durable et Solidaire du Conseil Général de l'Essonne, qui l'a acceptée. C'est peu de dire que nous y sommes engagés.

Cette action de formation, avant sa mise en œuvre concrète au plus tard avant la fin 2009, doit :

A) Etre au claire sur certaines problématiques .

Par exemple :

* comment décliner des objectifs qui nous positionnent en tant qu'*acteurs de cette formation* et non pas en tant que simples récepteurs ?

* comment *valoriser les comportements citoyens* dans le domaine des activités sportives de nature ?

* comment *travailler en transversalité*, i e en incluant toutes les familles de disciplines sportives, sur les questions d'information et de formation dans le secteur spécifique des Sports de Nature ?

* comment se positionner en tant qu'*interlocuteur pertinent* du Conseil Général sur la question du Développement Durable ?(Moyens que l'on se donne en interne en structures et en hommes, moyens financiers dédiés actuels et à venir, etc) .

Il s'agit donc, du point de vue de la méthode, d'être en capacité de problématiser avant d'avancer des pistes de formation.

B) Etre structurée.

Du point de vue de l'ordre, ce type de formation-information au Développement Durable devra adopter certains principes fonctionnels à énoncer, d'abord, et à stabiliser, ensuite. Par exemple :

- Elucider le concept de Développement Durable dans ses rapports à la citoyenneté en général,
- Etudier les processus facilitant, pour le Sport, l'engagement associatif bénévole dans un rapport clair au Développement Durable, en particulier
- Se concevoir à partir d'une mise en œuvre interne au CDOS 91,
- Dégager un groupe opérationnel comprenant des représentants des différentes familles des Sports de Nature (classification CNOSF), des fédérations sportives multisports et affinitaires, de la représentation d'un sport pratiqué en plein air, qu'il soit individuel ou collectif et d'un sport de salle, qu'il soit individuel et collectif.

A cet effet, pour être efficace, il a été considéré comme urgent de mettre en place, à partir des Comités Départementaux « obligatoires », c'est-à-dire ceux des familles Sports de Nature (eau, air, terre = 3 membres) et des comités départementaux volontaires ou sollicités, un groupe de pilotage motivé par les questions de formation appliquées au Développement Durable.

Cette cellule permanente – le critère de la présence régulière de la même personne s'impose de lui-même -, constituée d'un nombre de personnes raisonnable – 6 à 8 est une bonne fourchette - aura pour tâche de bâtir, de suivre et d'évaluer le projet de formation de cadres bénévoles dans le champ du développement durable.

Tout est à construire, en évitant de faire une « usine à gaz » de plus, autour d'un projet d'action concret et affiché.

Si ce coup d'essai est réussi, il deviendra possible, alors, de demander à chaque comité départemental adhérent au CDOS 91 de désigner en son sein un correspondant Développement Durable.

Menecy, le 11 mai 2009

Gérard Courtal, Secrétaire Général